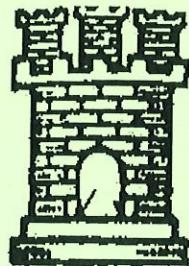




Wallonie



Esneux

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Monsieur et Madame LAMPERTZ-HAUTEKEER demeurant à 4130 Esneux rue des Ploppes 39.

Le terrain concerné est situé à 4130 Esneux, rue des Ploppes, 39 et cadastré division 2, section D, n°452V3.

La demande vise les travaux suivants : **transformation d'une habitation unifamiliale semi-mitoyenne** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- la pente de toiture du volume principal devrait être continue et comprise entre 25° et 45° mesurée sur l'horizontale ;
- la tôle thermolaquée de teinte gris clair ne fait pas partie de la liste des matériaux de façade autorisés ;
- la tôle en aluminium laqué de teinte blanche et l'étanchéité EPDM ne font pas partie de la liste des matériaux de toiture autorisés.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be), dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16 août 2023 au 30 août 2023 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be)